



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 4263

Texte de la question

M. Jean-Jacques Queyranne appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation financière des centres d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances ainsi que sur les conventions santé/justice. Ces centres sont fédérateurs de diverses actions de prévention. Ils assurent les liens entre les acteurs de la prévention et sont également centres de ressources et de conseils techniques pour les soignants, éducateurs, personnels de la justice et les agents de prévention. La convention santé/justice assure quant à elle le développement de prévention en milieu carcéral auprès des mineurs et des jeunes majeurs. Elle permet que l'action judiciaire des maisons de justice et du droit s'accompagne d'actions de prévention. En effet, des informations font état d'un gel des financements accordés par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Aussi, toute baisse de crédit entraînera la diminution des actions de prévoyance face à ce fléau que chacun souhaite éradiquer. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend engager afin que les actions contre les drogues et leurs dépendances puissent être menées à la fois dans un souci de cohérence et de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4263

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3553